

Objet : MAPA 2019-CIAS-070 Fourniture, livraison et installation de mobilier et équipement pour la Maison de l'Enfance à Albertville

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CIAS à déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au Vice-Président,
Vu l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°02 du Conseil d'administration en date du 8 janvier 2019 procédant à l'élection du Vice-Président du CIAS Arlysère,
Vu l'arrêté n° 2019 -001 du 14 janvier 2019 portant délégation de fonction à Madame Pascale MASOERO,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « **MAPA 2019-CIAS-070 Fourniture, livraison et installation de mobilier et équipement pour la Maison de l'Enfance à Albertville** » est confié à l'entreprise suivante :

Lot n°1 : Couchage

SOCIETE NOUVELLE MOLUDO – 1 Rue des Pêcheurs – 64110 UZOS pour un montant de 13 164,44 € HT (montant estimatif extrait du BPU).

Lot n°2 : Tables et chaises

WESCO – Route de Cholet – CS 80184 – 79141 CERIZAY CEDEX pour un montant de 1 809,37 € HT (montant estimatif extrait du BPU).

Lot n°4 : Jeux d'imitation cuisine

WESCO – Route de Cholet – CS 80184 – 79141 CERIZAY CEDEX pour un montant de 1 414,02 € HT (montant estimatif extrait du BPU).

Lot n°5 : Rangement

WESCO – Route de Cholet – CS 80184 – 79141 CERIZAY CEDEX pour un montant de 6 853,38 € HT (montant estimatif extrait du BPU).

Les lots n°3 et 6 sont en cours d'analyse.

Article 2 : Le marché est prévu pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché. Le marché est un accord-cadre à émission de bons de commande avec un maximum annuel de :

Pour le lot n°01 – COUCHAGE : 15 700,00 € HT

Pour le lot n°02 - TABLES ET CHAISES : 2 800,00 € HT

Pour le lot n°03 - ESPACE BEBES : 5 000,00 € HT

Pour le lot n°04 - JEUX D'IMITATION CUISINE : 1 500,00 € HT

Pour le lot n°05 – RANGEMENT : 13 300,00 € HT

Pour le lot n°06 - SALLE DE MOTRICITE : 20 000,00 € HT

Soit un montant total annuel de 58 300,00 € HT

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'administration.

Fait à Albertville, le 19 décembre 2019
La Vice-Présidente
Pascale MASOERO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-267310092-20191219-AD_2019-058-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2019

Publication : 20/12/2019